

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

N° 1530

AMENDEMENT

présenté par

M. Taupiac, Mme Abadie-Amiel, M. Bataille, M. Bodart, M. Bruneau, M. Castellani,
M. Colombani, M. de Courson, Mme de Pélichy, M. Favennec-Bécot, M. Habib, M. Huwart,
M. Lenormand, Mme Létard, M. Mathiasin, M. Mazaury, M. Molac, M. Naegelen, Mme Sanquer,
M. Serva, M. Viry, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Après la deuxième phrase de l'alinéa 6, insérer la phrase suivante :

« Les projets impliquant les systèmes de production définis au II de l'article L. 1 du code rural et de la pêche maritime sont reconnus en priorité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à prioriser les projets qui s'appuient sur l'agroécologie ou encouragent son développement dans la reconnaissance des projets d'avenir agricole par les comités de pilotage régionaux.

Alors que l'aggravation des changements climatiques menace d'accroître jusqu'à 66 % les pertes annuelles moyennes du secteur agricole d'ici 2050, les modes de production agroécologiques ont un rôle à jouer dans l'atténuation et l'adaptation aux effets du changement climatique comme l'indique le livre préliminaire du code rural et de la pêche maritime. L'agroécologie permet d'augmenter les stocks de carbone organique dans les sols et de réduire les émissions de protoxyde d'azote.

L'agroécologie implique une diversification des activités agricoles. De ce fait, elle nécessite plus de main-d'œuvre à l'hectare et favorise la création d'emplois. Cette diversification renforce la résilience économique des exploitations. Les pratiques agroécologiques réduisent par ailleurs la dépendance aux intrants et donc la vulnérabilité des agriculteurs et des agricultrices à la volatilité

des prix. Elles ont un impact direct sur la rentabilité des productions et la performance des fermes ; à long terme, c'est leur transmission qui peut s'en trouver facilitée.

Dans ce contexte, la France et ses territoires ont tout intérêt à investir sur des modes de production agricoles durables et résilients. Les projets d'avenir agricole peuvent permettre de développer les filières agricoles durables dans cette perspective.

Cet amendement a été travaillé avec l'association AgriParis Seine et le Réseau Action Climat.